

#### 4) Réserve des Nouragues et Station d'Ecotourisme 'Arataï'

Durant les premières années d'existence de la station des Nouragues la zone de l'inselberg était suffisamment isolée des voies de communication pour dissuader tout visiteur. Cependant, l'ouverture récente de la route Cayenne-Régina permettait à n'importe quel chasseur sachant naviguer dans les sauts de remonter l'Approuague et ses affluents. Aussi avions nous préféré dissimuler l'entrée du sentier qui menait de Saut Pararé à la station. Mais avec sa fréquentation croissante, cette jonction devenait de plus en plus facile à découvrir. Nous considérons toute la zone comprise entre l'inselberg et la rivière Arataye, de Japigny à Pararé, comme 'interdite' de chasse et de pêche. Cette interdiction s'adressait avant tout aux équipes scientifiques et nous avons élaboré un règlement intérieur allant dans ce sens. Cette réglementation était scrupuleusement respectée par notre communauté, mais elle n'avait aucune valeur légale et nous aurions été impuissants devant l'intrusion d'un chasseur.

Ecriteau placé par l'équipe 'Muséum', avant 1986, en bordure de l'Arataye.



Du temps de la station Muséum, une réglementation voisine avait été instaurée, quoique limitée à une aire bien plus restreinte et, comme cela a été évoqué dans le premier chapitre, la petite communauté des chercheurs de l'époque se nourrissait largement à partir de la chasse et de la pêche pratiquées à quelques kilomètres en aval de leur camp. Pour dissuader les visiteurs éventuels, des panneaux indiquant l'interdiction de chasse avaient été placés le long des rives, là aussi sans valeur légale, et quand nous étions montés pour explorer la région de l'inselberg, en 1986, nous avons relevé quelques traces de campements de chasse sur les berges. Ce problème restait donc toujours préoccupant.

En octobre 1990 j'invitais Jacques Valeix, alors Directeur de l'ONF (Office National des Forêts), et deux de ses collaborateurs, à venir visiter la station des Nouragues pour quelques jours. Il fut conquis par l'attrait du site et par son intérêt scientifique, et d'accord pour entamer une procédure de mise en réserve. Quelques mois plus tard un projet de Réserve Domaniale était préparé par ses services.

Entre temps, Léon Sanite, qui avait été pendant longtemps Directeur Départemental des Services Vétérinaires de Guyane, passionné par la nature, Président de la SEPANGUY (*Société d'Etude de Protection et d'Aménagement de la Nature en GUYANE*), unique société de protection de la nature du Département à cette époque, était promu Directeur de la DIREN. Les Directions Régionales de l'Environnement (au début 'Départementales') étaient des organismes nouveaux, progressivement mis en place en France, et ce fut Brice Lalonde, alors Ministre de l'Environnement, qui vint mettre en place celle de Cayenne. Aux tous débuts, la DIREN Guyane n'était composée que de Léon Sanite et d'une secrétaire, bien loin de ce qu'elle est devenue aujourd'hui ! Très dynamique, Léon Sanite qui connaissait bien la station des Nouragues fut tout naturellement impliqué dans la procédure de mise en réserve qui devait se faire. Cependant, le statut de Réserve Domaniale n'offrait qu'une protection assez

faible et, du jour au lendemain, la direction de l'ONF pouvait très bien en modifier la réglementation, voire même supprimer son existence. Léon Sanite proposa donc une 'Réserve Naturelle', ce qui offrait de bien meilleures garanties. Mais la préparation d'un tel dossier échappait alors à l'ONF, devant se faire par la DIREN et par le Ministère de l'Environnement.

Une première réunion fut organisée à l'ONF, entre Léon Sanite, Jacques Valeix, Mr 'T' (Directeur de la DRIRE, organisme chargé, entre autres, de la gestion des mines), et moi. Deux cartes étaient déposées sur le bureau : celle de l'ONF, proposant un tracé de la future réserve, et celle de la DRIRE, indiquant tous les sites aurifères potentiels inventoriés par le BRGM. D'emblée, des tensions apparurent. D'une part, la carte proposée par l'ONF portait en en-tête le logo de cet organisme, ce qui fâchait Léon Sanite. D'autre part, le directeur de la DRIRE entama la discussion de façon assez méprisante, disant, en quelque sorte, que l'exploitation de l'or était prioritaire et que nous devions nous occuper d'écologie et de protection de la nature en dehors des zones aurifères. Je répondis un peu vivement, arguant que les richesses floristiques et faunistiques étaient tout aussi valables et que l'exploitation aurifère devrait se faire en dehors des zones d'intérêt biologique. Du coup, ce furent Jacques Valeix et Léon Sanite qui montèrent au créneau pour calmer le jeu. On me chargea de redessiner les tracés de la future réserve, en évitant au mieux les zones aurifères, et l'on se sépara. A partir de ce moment je n'eus plus affaire qu'à la DIREN et au Ministère de l'Environnement. Un nouveau directeur de l'ONF arrivait d'ailleurs à Cayenne et prenait la succession de Jacques Valeix. Ses conceptions assez autoritaires de la gestion des ressources forestières étaient bien différentes de celles de son prédécesseur et il se brouilla aussi bien avec les forestiers de Guyane qu'avec nombre de ses homologues administratifs, en particulier avec la DIREN.

De mon côté, à l'écart de tout cela, je reprenais le premier tracé des limites de la future réserve, abandonnant quelques positions du côté de l'est, au ras des zones minières, en perdant quelques dizaines de kilomètres carrés. En revanche, je trouvais la partie nord-ouest du tracé assez illogique car elle excluait une grande partie du bassin de la rivière Balanfois, jusqu'à son embouchure qui, pourtant, est assez proche de notre zone d'étude. Je l'inclus donc dans le nouveau tracé, pensant que, lors des prochaines réunions, cela pourrait servir d'élément de discussion et ainsi de marchander plus facilement un tracé acceptable. En fait, il n'y eut plus de réunions avec l'ONF et personne ne s'intéressa à mon tracé.

Le dossier progressait et, en avril 1992, le Ministère de l'Environnement envoyait un expert en Guyane (Christian Jubertie, collègue du CNRS), accompagné d'une juriste, afin d'inspecter le site des Nouragues, mais aussi celui de la future réserve de la Trinité dont les préparatifs étaient menés en parallèle<sup>(x)</sup>. Un peu plus tard j'étais convoqué au Ministère de l'Environnement afin de défendre le projet devant sa commission du CNPN (Comité National de Protection de la Nature). Il faut dire que j'avais préparé tout l'argumentaire scientifique sur lequel Léon Sanite s'était largement appuyé pour monter le dossier administratif<sup>(x)</sup>. Le temps passait puis le Ministère envoya à Cayenne toute une série de cartes de l'IGN sur lesquelles il fallait dessiner les contours exacts de la future réserve, ainsi qu'un descriptif, ces documents devant servir de référence légale pour l'élaboration des futures cartes. Léon Sanite, qui ne disposait de personne à la DIREN pour réaliser ce travail, me le confia et, comme personne n'avait remis en cause mon propre tracé, je l'appliquais.

(x) Un peu après le début de préparation du dossier de mise en réserve des Nouragues, Philippe Darcissac et Olivier Tostain préparaient un dossier visant à la création d'un centre d'écotourisme devant s'adosser à une Réserve Naturelle, ceci dans la région des montagnes de la Trinité. Un dossier de mise en réserve fut donc mis en chantier par Léon Sanite, et conduit jusqu'à son terme. Mais le projet d'écotourisme fut abandonné par ses promoteurs.

(x) La rédaction du dossier final fut confiée à Denis Larpin, alors étudiant en thèse à la station des Nouragues.

Léon Sanite et moi avons beaucoup discuté sur le statut et le mode de fonctionnement de la future réserve. Nous avons pris en considération ses trois buts principaux : (1) protéger l'environnement, (2) protéger la zone des recherches afin que ces dernières puissent se poursuivre dans les meilleures conditions, (3) développer une certaine forme d'écotourisme destinée à mieux faire connaître la faune et la flore Guyanaise à ses habitants et aux personnes venues de l'extérieur. Cette dernière fonction, outre son intérêt intrinsèque, était en partie destinée à calmer les inquiétudes - et souvent l'opposition - d'un certain nombre d'élus qui voyaient dans cette opération la séquestration d'une partie de leur territoire. La taille de la Réserve des Nouragues était immense <sup>(x)</sup>, puisqu'à elle seule elle égalait la surface de toutes les réserves métropolitaines déjà existantes. Mais elle était inhabitée, ce qui facilitait beaucoup de choses. L'idée d'inclure un périmètre dédié aux recherches était nouvelle, tout comme celle de délimiter, à son entrée, une zone spécialement dévolue à l'écotourisme. Ces innovations contrariaient certains responsables du Ministère, enclins à calquer cette nouvelle réserve sur celles qui existaient déjà en métropole. Mais l'étendue des surfaces finit par les convaincre.

Il aurait été logique que la gestion de la réserve des Nouragues soit assurée par l'ONF, dont l'une des missions est de veiller sur le domaine privé de l'Etat et d'y faire appliquer les législations en vigueur. Mais les tensions locales entre le nouveau directeur de cet organisme, et la DIREN posaient un problème. Léon Sanite confia la gestion de la réserve et l'animation de la partie 'écotourisme' à une association locale qu'il créait (Association Arataï) et dont le président était originaire de Régina. Il fallait un 'Conservateur' et je proposais le nom de Philippe Gaucher, alors chercheur en Arabie Saoudite, mais qui avait déjà fait plusieurs séjours en Guyane. Il arriva rapidement avec, au début, un salaire prélevé sur d'autres fonds, et le camp d'écotourisme commençait à se construire. Andoe Saakie, dit 'Capi', engagé par Philippe Gaucher, fut l'artisan principal du camp Arataï. Tout cela avançait rapidement alors que le décret de création de la réserve n'était pas encore publié. Mais il faut « battre le fer tant qu'il est chaud » !

	
<p>Panneau placé à l'entrée de la Réserve des Nouragues, à quelques centaines de mètres en amont de l'embouchure de l'Arataye (Mars 1996)</p>	<p>Détail du panneau</p>

(x) La superficie de la Réserve des Nouragues est de 1080 km<sup>2</sup>. A titre de comparaison celle de la Martinique est de 1100 km<sup>2</sup>.



Camp d'écotourisme 'Arataï' juillet 1997



Enfin, le 20 décembre 1995 le Décret de création de la Réserve Naturelle des Nouragues était publié dans le Journal Officiel, sous le N° 95-1299, signé par le Premier Ministre Alain Juppé et la Ministre de l'Environnement Corinne Lepage. Sitôt la nouvelle parvenue en Guyane, certains élus, qui avaient pourtant vu passer le dossier, réalisèrent que plus de 1000 km<sup>2</sup> de forêt étaient mis sous protection, la moitié sur la commune de Régina et l'autre sur celle de Roura. Heureusement que Léon Sanite connaissait bien ces élus et qu'il sut les calmer. Les choses ont bien changé maintenant et l'existence des réserves actuelles n'est plus mise en cause par les principaux responsables politiques de Guyane. Mais à l'époque, la notion de protection de l'environnement était étrangère à beaucoup de monde et il est probable que, sans l'action de Léon Sanite et les bonnes relations qu'il entretenait avec les principaux élus, la mise en place des premières grandes réserves de Guyane aurait été problématique. La réserve des Nouragues était la seconde de Guyane, après celle du Connétable, îlot situé à 18 km au large des côtes et mis en protection trois ans plus tôt. Il est dommage que le texte du décret ne nous ait pas été envoyé pour relecture car il comportait quelques imperfections ; mais la zone dévolue aux recherches, formant un rectangle de dix kilomètres sur neuf de côtés, n'avait pas été oubliée.





Camp Arataï en septembre 2000



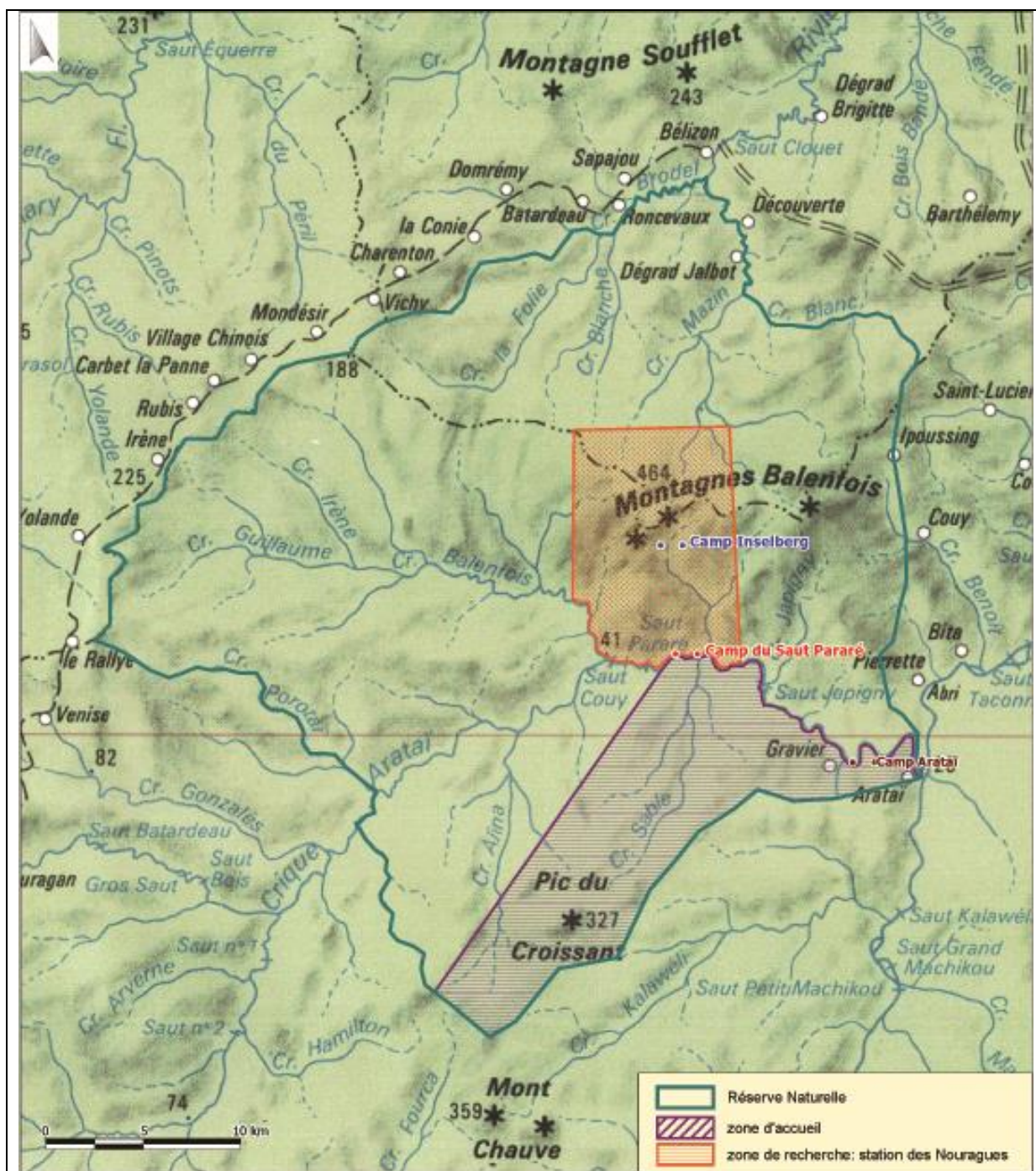
Coin cuisine du grand carbet Arataï. En premier plan, Capi (18 septembre 2000).

Le 21 décembre 1995 une réception officielle était organisée par la DIREN pour fêter la création de la nouvelle Réserve et trois hélicoptères étaient mobilisés pour l'occasion. Ils réussirent à se poser tous les trois sur la DZ des Nouragues et Corine Lepage me remit une copie du décret ! La délégation allait un peu plus tard sur le camp d'écotourisme et certains de ses membres, en particulier le Préfet, furent un peu surpris de voir que les travaux de construction avaient démarré bien avant la date de création officielle de la réserve ! Mais à l'époque on n'était pas encore aussi tatillon qu'aujourd'hui.

Les choses ne changeaient pas beaucoup pour tout ce qui se passait sur la station scientifique. En revanche, les travaux d'aménagement de la station d'écotourisme, nommée « Camp Arataï » se poursuivaient activement et elle commença très vite à accueillir du public. Son fonctionnement était en grande partie basé sur le principe suivant : de nombreuses données scientifiques acquises par les chercheurs fréquentant la station des Nouragues étaient utilisées par le conservateur, et plus tard également par les différents animateurs qui furent engagés, de façon à communiquer ces informations de façon synthétique au public. Des sentiers de découverte étaient aménagés et chaque observation pouvait être commentée aux petits groupes de touristes par leur accompagnateur. En outre, quelques chercheurs furent invités à séjourner et à poursuivre leurs travaux sur la station Arataï. Les petits groupes de touristes qui venaient passer quelques jours à cette station en revenaient enchantés. De temps en temps, quelques personnes, toujours accompagnées, partaient en pirogue jusqu'au saut Pararé et, de là, faisait un aller-retour jusque sur le sommet de l'inselberg. Mais ces randonnées n'étaient pas fréquentes et elles s'adressaient aux plus sportifs. En outre, il était convenu que la station de recherche n'accueillerait qu'un nombre assez limité de visiteurs.

	
<p>Vue intérieure de la toiture du carbet 'exposition' (juin 2000)</p>	<p>Vue aérienne du camp Arataï, 24 février 2004</p>

Quelques années plus tard Philippe Gaucher fut engagé à la DIREN pour participer à la préparation du futur Parc National, et plusieurs conservateurs de la Réserve des Nouragues se succédèrent. Progressivement, du fait de difficultés internes à l'association gestionnaire 'Arataï', les relations entre la station scientifique et le camp d'écotourisme se distendaient. Parallèlement, l'orpillage clandestin engendrait une insécurité grandissante dans tout l'intérieur de la Guyane, l'accueil des touristes diminua, puis cessa totalement. Après l'assassinat de Capi et Domingo, en 2006, la DIREN confia la gestion de la réserve à un comité mixte comprenant l'ONF et la municipalité de Régina. La partie 'écotourisme' n'a toujours pas été relancée et reste pour l'instant en suspend, attendant des jours meilleurs.



Carte de la Réserve des Nouragues avec ses différentes zones. Remarquer, un peu au dessus de la limite nord, le tracé de la piste de Bélizon et les anciens campements qui la jalonnaient, datant de la première ruée vers l'or